***PROVINCE DE QUÉBEC***

***AVIS PUBLIC***

***ENTRÉE EN VIGUEUR***

***RÈGLEMENT D'EMPRUNT 219-2015***

---

Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015, au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement d'emprunt numéro 219-2015 pour la construction d'un pont sur le chemin du Lac Carillon et décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 320 000 $.

Ce règlement a été approuvé par le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*, le 28 août 2015.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la *Loi*.

Les contribuables intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8h à 13h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 9e jour du mois de septembre 2015.

La Directrice du Service des travaux publics et
Directrice générale adjointe,

Sonja Lauzon

---